

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Protection des infrastructures de télécommunications : un appel à l'engagement de tous

Lors de sa dernière session tenue le 20 septembre 2024 à Yaoundé, le Conseil d'Administration de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) a examiné en profondeur la question de la dégradation de la qualité des services de communications électroniques, due principalement à trois facteurs : les actes de vandalisme et de sabotage sur les infrastructures de télécommunication, les chantiers de travaux publics et les aléas énergétiques.

Le Conseil a salué les efforts inlassables déployés par Madame le Directeur Général de CAMTEL et ses équipes pour pallier ces incidents. Il s'agit en particulier des mesures prises pour contrer les actes de vandalisme et sabotage, qui continuent de porter atteinte à l'intégrité des installations critiques de l'entreprise. Elles ont été reconnues comme essentielles pour la préservation du réseau national.

Le Conseil a encouragé la Direction Générale à poursuivre ses initiatives visant à corriger en urgence les segments dégradés, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre ces problèmes, en mettant l'accent sur la coopération avec les autorités compétentes, les forces de sécurité et les communautés locales. Le Conseil a également souligné l'importance d'une coordination renforcée avec les acteurs du secteur des travaux publics pour minimiser les impacts sur les infrastructures de télécommunications pendant l'exécution des grands projets d'aménagement.

S'agissant des aléas énergétiques, tels que les coupures d'électricité imprévues qui perturbent la fourniture des services de communications électroniques, le Conseil a exhorté CAMTEL à renforcer ses solutions d'autonomie énergétique et à collaborer avec les autorités compétentes de ce secteur, afin de trouver des solutions durables à cette question.

Le Conseil a saisi l'occasion pour lancer un appel solennel à l'endroit de toutes les parties prenantes – pouvoirs publics, entreprises et communautés riveraines – afin qu'elles se mobilisent à l'effet de protéger les infrastructures télécoms, patrimoine national vital pour l'économie numérique et le développement social du Cameroun.

En outre, le Conseil a rappelé que les lois en vigueur prévoient des sanctions sévères à l'encontre de toute personne ou entité reconnue coupable d'atteinte aux infrastructures de télécommunications. La protection de ces infrastructures est un devoir citoyen qui exige l'engagement et la vigilance de tous.

Fait à Yaoundé, le **27 SEPT 2024**

Le Président du Conseil d'Administration,



MOHAMADOU SAOUDI